

Éditorial

Unis ou agglomérés ?

La réorganisation territoriale du Pays semble être aujourd'hui un principe sur les rails, même si l'aiguillage n'est pas encore totalement défini. Initiée par la création des régions au début des années 80, poursuivie 10 ans plus tard avec l'émergence des intercommunalités, la mise en place de ces nouveaux exécutifs a "multiplié les couches" et exige désormais un toilettage et une précision des compétences de chacun.

L'état des lieux laisse apparaître :

- des régions sans moyens et rendues technocratiques par une représentation d'élus anonymes
- des départements qui créent leurs propres "territoires" pour rester présents et légitimes dans ce nouvel ordre
- des communautés de communes qui appréhendent avec difficulté leurs compétences et ont à écrire leur histoire
- des cantons artificiels et devenus totalement obsolètes.

Comment aborder ce mouvement de fond chez nous, dans nos villages et avec leur longue histoire d'organisation de la société ?

Ma conviction est que la base de cette nouvelle gouvernance doit rester la commune. Structure sociale reconnue par chaque citoyen, elle seule a traversé immuablement plus de deux siècles d'événements politiques tourmentés, de républiques en monarchies, empires et autre directoire, renforçant à chaque fois sa légitimité comme cellule première de la nation.

Alors que la France paysanne d'il y a 50 ans est devenue pour plus des 3/4 de ses habitants urbaine, les territoires ruraux ont désormais à lutter pour préserver leur modèle de développement et leur cadre de vie.

Parallèlement, les moyens pour répondre aux besoins d'équipements et de services qu'exigent l'évolution de la vie et les besoins nouveaux, obligent à la mutualisation et à la coopération entre communes.

Trouver l'équilibre entre, d'une part, la proximité, le respect de leur souveraineté, une identité reconnue et, d'autre part, une mise en commun de compétences, un avenir choisi et partagé, c'est la démarche qu'ont choisie les 9 communes de Provence d'Argens en Verdon en confirmant unanimement l'attachement au territoire qu'elles avaient créé et en refusant d'être englobées dans un projet de communauté d'agglomération à deux têtes (avec les villes de Brignoles et de St-Maximin), vaste de 37 communes et peuplée de plus de 90 000 habitants.

Cette vision claire et commune accompagnera l'action des maires et des conseils municipaux dans cette période annoncée de grands changements institutionnels et doit renforcer notre volonté d'aller de l'avant ensemble.

Bernard de Boisgelin



Nous contacter :

Communauté de communes
Provence d'Argens en Verdon
58, avenue de Tavernes
83670 Barjols

Tél. : 04 94 77 18 53

Fax : 04 94 77 09 25

Site Internet : www.cc-pav.fr

Courriel : comcom-pav@orange.fr

Sommaire

• *Le mot du Président*

• *Énergie*

p. 2/3 >

Progression du projet éolien

• *Développement économique*

p. 3 >

Conventions avec la SAFER

• *Relais Services Publics*

p. 4/5 >

Un bilan positif, des actions diversifiées

• *Tourisme*

p. 6 >

La collection s'agrandit !

• *Petite enfance - Jeunesse*

p. 7 >

Quatre crèches à votre service

Une session BAFA en cours

• *Portrait*

p. 8 >

Saint-Martin-de-Pallières

Lexique : Depuis la loi dite "Chevènement" de 1999, il existe 3 types de communautés en France, différenciés par des seuils démographiques et des compétences obligatoires à exercer :

- **Communauté urbaine :** ensemble d'un seul tenant et sans enclave de communes regroupées qui représentent plus de 500 000 habitants. Les compétences obligatoires sont le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, la gestion de services d'eau, d'assainissement, de collecte d'ordures ménagères, ...
- **Communauté d'agglomération :** ensemble d'un seul tenant et sans enclave de communes regroupées qui représentent plus de 50 000 habitants autour d'une ville centre de plus de 15 000 habitants. Les compétences obligatoires sont le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville.
- **Communauté de communes :** regroupement d'un seul tenant et sans enclave de communes n'ayant pas les seuils démographiques ou les compétences pour se constituer sous une autre forme de communautés.

PROGRESSION DU PROJET ÉOLIEN

Depuis l'instauration de la Zone de Développement Éolien (ZDE) des Pallières, la Communauté de communes Provence d'Argens en Verdon (CCPAV) développe un parc éolien sur son territoire. Dans la conduite de ce projet, elle s'est associée à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), opérateur éolien.

Ensemble, la CCPAV et la CNR ont souhaité mettre en place une démarche ambitieuse d'information et de concertation auprès de la population afin de répondre aux interrogations suscitées par ce projet nouveau d'aménagement.

Des réunions publiques se sont tenues en juin 2008 et en mars 2009 afin d'informer les habitants de la Communauté de communes de l'état d'avancement du projet éolien sur le territoire. La prochaine information publique est prévue en septembre 2009 (Cf planning prévisionnel).

Une réunion d'information a également été faite auprès des conseillers municipaux des 9 communes de la CCPAV le 25 Février 2009 afin de leur présenter précisément la nature du projet ainsi que l'originalité du montage choisi sous forme d'un partenariat public-privé.

En parallèle, un comité local de suivi éolien (CLSE), rassemblant les usagers du territoire s'est mis en place pour définir la nature des mesures d'accompagnement (fonds réservés au financement d'actions spécifiques d'intérêt local en parallèle du projet éolien). Dans ce cadre, une visite du site éolien de Beaucaire (Gard) a été organisée le 17 Avril 2009 en présence des membres du CLSE. Elle a permis aux participants d'observer le fonctionnement d'un parc éolien et d'appréhender plus particulièrement les enjeux de visibilité et d'impact sonore.

Cette démarche de communication se traduit également par la création d'un site Internet dédié au projet éolien des Pallières consultable à l'adresse suivante : <http://www.projet-eolien-pallieres.fr>

Dans le cadre du développement du projet éolien, la CCPAV a lancé une partie des études nécessaires à l'obtention du permis de construire. Un mât de mesure de vent a donc été installé sur la commune de Saint-Martin de Pallières afin de mesurer le gisement éolien sur le territoire.

D'autres études sont en cours telles que l'étude d'impact pour analyser, sur le territoire de la ZDE, les impacts d'un tel projet sur les paysages, la faune, la flore et l'environnement sonore.

Une restitution intermédiaire de ces études sera faite dans le cadre des réunions du CLSE en septembre.



Le mât de mesure

La page d'accueil du site internet

Planning prévisionnel	
Novembre/Décembre 2008	Lancement de l'étude d'impact (avifaune hivernante)
Février 2009	Information aux Conseillers municipaux des 9 communes de la CCPAV
Mars 2009	Installation du mât de mesure de vent 1 ^{ère} information publique
Avril 2009	Comité Local de Suivi 1 Réunion thématique "Paysage" Visite du parc éolien de Beaucaire (Gard)
Fin mai 2009	Comité Local de Suivi 2
Septembre 2009	Comité Local de Suivi 3 2 ^e information publique
Octobre 2009	Présentation de l'avancement aux services de l'Etat
Novembre 2009	Comité Local de Suivi 4
Décembre 2009	3 ^e information publique Dépôt du Permis de construire

Développement économique

CONVENTIONS AVEC LA SAFER

L'agriculture demeure une activité économique importante sur notre territoire. Dans les communes du Sud, la viticulture reste très présente ; alors que dans le Nord de la Communauté de communes, l'activité agricole est plus diversifiée avec de la viticulture, des cultures céréalières, maraîchères, ...
Le maintien de l'activité agricole, outre son poids économique local, assure également un entretien de l'espace et une préservation de paysages ouverts.

Le bon entretien des paysages est également le garant d'une attractivité touristique pour un territoire. La découverte des paysages et du petit patrimoine rural est aujourd'hui très recherchée par les touristes, notamment en Provence Verte.

Ainsi, dans le cadre de l'accompagnement de ce domaine d'activité économique, la Communauté de communes a souhaité mettre en place deux outils en lien avec la SAFER, organisme national qui accompagne les exploitants agricoles sur les terres et les outils nécessaires à une exploitation :

- Une convention de suivi des transactions du foncier agricole, avec une transmission des informations aux communes et à la Communauté de communes.
- Une convention d'aménagement rural, avec un animateur foncier qui contactera les agriculteurs et les propriétaires fonciers en vue de proposer des actions pour le maintien d'une activité agricole.

Une information, sous forme de réunions dans les communes et de documentations, sera mise en place à partir de septembre 2009. Si vous êtes propriétaire foncier ou exploitant agricole, vous pouvez contacter la Communauté de communes. Nous vous mettrons en relation avec la SAFER.

Relais des Services Publics (RSP)

Le 4 juin 2009 a été présenté le bilan 2008 du Relais Services Publics (RSP). Une bonne occasion de faire le point sur une structure communautaire qui ne cesse d'étoffer ses services.

Une animatrice, des partenaires, des services

Agnès Bouliteau, animatrice des lieux depuis 1996, accueille les visiteurs et répond à leurs demandes (sur place ou après renseignement en les rappelant à domicile). Les sujets traités par l'animatrice sont vastes.

Quelques exemples :

- **demandes de coordonnées**, information sur les permanences (voir ci-dessous), courriers administratifs reçus ou à envoyer, contrats de travail, organismes (coordonnées, prestations ...), aide au remplissage de dossiers
- **demandes liées à l'emploi** : information sur les contrats aidés, sur les types d'offre et de contrats, explication de courriers reçus, dispenses de recherche d'emploi, demandes d'attestations, informations sur les paiements ASSEDIC, pointage mensuel par Internet ou par téléphone.
- **demandes liées à la formation** : BAFA, formation de salariés, coordonnées et activités d'organismes, formations proposées par le Pôle Multimédia.

En parallèle de cet accueil, des permanences sont mises en place. En 2009, à côté des partenaires habituels du RSP, 2 nouveaux services sont proposés :

■ CPAM (Sécurité Sociale)

À Barjols : les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois de 9h à 11h30 au RSP (ancien collège) et les 2^e et 4^e jeudis de 9h à 11h30 au Réal
À Varages tous les jeudi après-midi (en mairie).

■ Le Pôle Emploi (fruit de la fusion entre ANPE et ASSEDIC en janvier 2009)

Les agents de l'ANPE géraient uniquement l'aide à la recherche d'emploi ; ceux du Pôle Emploi peuvent vous renseigner aussi sur des problèmes liés à l'indemnisation et la régularisation des dossiers d'allocations chômage.

Permanence les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois au RSP.

Les 7 partenaires suivant assurent toujours des permanences en 2009 :

- **CEDIS** : accompagnement des bénéficiaires du RMI dans l'insertion professionnelle
- **AVIE Cap Emploi** : Insertion professionnelle des travailleurs handicapés
- **Ordre des Avocats** : conseils juridiques (tous domaines)
- **DEFIE** : accueil et information aux créateurs d'entreprise
- **Assistante Sociale de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)** : suivi des dossiers (accident travail, invalidité, retraite ...)
- **OVAR** : association d'aide aux personnes (ménages, aide aux devoirs, jardinage, garde personnes âgées...)
- **Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)**



Relais des Services Publics (RSP)

Les visiteurs peuvent également trouver au sein de cet espace de nombreuses informations :

- consulter les offres d'emploi affichées
- consulter de la documentation
- utiliser les 3 ordinateurs mis à leur disposition pour accéder aux sites internet des services publics ou taper leur CV. En 2008, 616 connexions gratuites sur les sites des services publics ont été enregistrées, majoritairement des accès au site de l'ANPE.
- profiter du pôle multimédia.

Lors du bilan en juin 2009, diverses actions du RSP en 2008 ont été rappelées :

- Une formation délocalisée du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) intitulée "Sécurité alimentaire en restauration collective" a été proposée aux agents des mairies et crèches du territoire communautaire. 41 personnes l'ont suivi.
- Une formation agréée sur Excel et Word, proposée aux artisans et commerçants, a été suivie par 6 personnes en octobre 2008 et par 5 au printemps 2009.
- Informations collectives de l'association Retravailler Provence, prestataire de l'ANPE.

L'assemblée a également pu prendre connaissance des actions en cours ou projetées pour 2009 :

- Suivi d'un chantier d'insertion VEGA organisé pour la 3^e année. Il a débuté au mois de mai avec 12 personnes allocataires du RMI en Contrat Avenir. Elles effectuent des travaux forestiers dans chacune des communes de la Communauté de communes, encadrés par l'Office National des Forêt et l'association VEGA.
- Accueil d'une cellule de reclassement pour accompagner les salariés licenciés de l'entreprise Varages en Provence (ex. Manufacture des Lauriers). Dans les locaux du RSP, ils bénéficient des outils nécessaires pour leur recherche d'emploi (accès

internet) et d'informations collectives.

- Participation à la Maison de l'Emploi et de la formation (MDEF) de la Provence Verte qui ouvrira ses portes à Brignoles prochainement. Le RSP deviendra alors l'une de ses antennes.
- Poursuite des actions de formation destinées aux artisans et commerçants. Ces formations agréées (bureautique Word, Excel), sont gratuites pour les professionnels. Elles sont financées par les OPCA auxquels adhèrent les entreprises.
- Développement de services liés à la création d'entreprise et à la formation en partenariat avec la Maison de l'Economie d'Aups.

Parmi les nombreux chiffres du bilan, retenons celui de la fréquentation, globalement en hausse : **3 262 passages** ont été enregistrés en 2008 au RSP.

Un service nouveau pour accéder au RSP et à l'ensemble des services de l'ancien collège (Mission Locale, Assistantes sociales, ...) : la navette mise à disposition par la mairie de Barjols.

Le RSP, c'est ouvert à qui ?

- à tous les habitants des cantons de Barjols et Tavernes, soit 16 communes au total
- aux demandeurs d'emploi ou de formation, employeurs, bénéficiaires du RMI, jeunes, familles, salariés, créateurs d'entreprise, associations,
- au grand public pour des connexions à Internet
- aux touristes pour la consultation de leur boîte mail, pour vider leur carte mémoire d'appareils photos sur un CD, etc.

RELAIS SERVICES PUBLICS

Av. de Garesio (Ancien collège) - 83670 Barjols
Tél. 04 94 77 10 08

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 18h. Fermé le mercredi.



LA COLLECTION S'AGRANDIT !

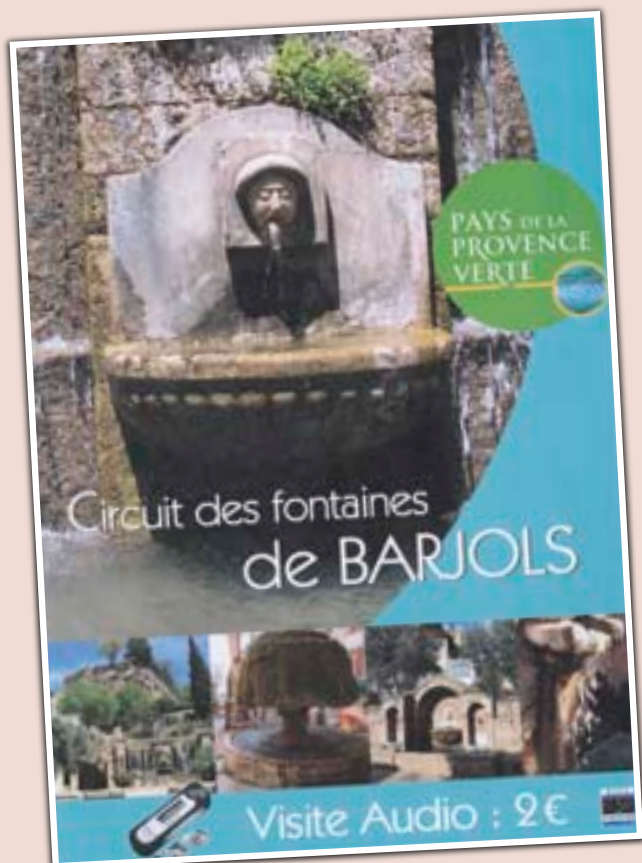
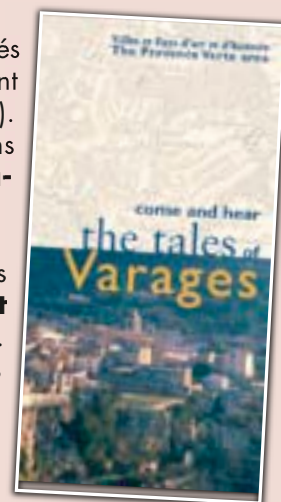
En 2008, la Communauté de communes éditait en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte 10 guides touristiques de découverte des villages :

- **un pour chacune des 9 communes**, complétant les circuits-découverte installés dans chaque village (environ 10 panneaux de présentation de l'histoire et du patrimoine local).
- **un guide thématique du territoire** relatant la géographie, l'histoire, et les patrimoines locaux.

Les Offices de Tourisme de la Provence Verte, les professionnels locaux du tourisme (hébergeurs, restaurateurs...), les mairies et nombre d'entre vous ont assuré une promotion efficace de ces guides et ont contribué largement à leurs succès. La Communauté de communes les en remercie chaleureusement.

Face à la demande, en 2009 les guides des 9 communes sont réédités en 5 000 exemplaires. Une **version anglaise** est également proposée (5 000 guides en anglais pour chaque guide communal). Ils seront disponibles dans les offices de tourisme locaux, dans les mairies des communes de la CCPAV et sur le site : **www.la-provence-verte.net**

Enfin, suite à la parution de ces guides en 2008, plusieurs communes de Provence Verte ont choisi de travailler avec le **Pays d'art et d'histoire** pour éditer un guide historique de leur commune. Seront disponibles d'ici fin 2009 les circuits et/ou les guides des communes de : Carcès, Cotignac, Ste-Anastasie (déjà disponibles), Plan d'Aups, Brignoles, Correns, Montfort s/Argens, Nans les Pins et Rocbaron.



A noter aussi dans cette collection, l'existence d'un nouveau guide sur le territoire communautaire : **"Laissez-vous conter le circuit des fontaines de Barjols"**, réalisé par la Mairie de Barjols et le Pays d'Art et d'Histoire. Il est complété par un audioguide.

QUATRE CRÈCHES À VOTRE SERVICE

Quatre crèches existent sur le territoire communautaire :

3 d'entre elles sont gérées par l'association Fantazia

■ Tavernes : crèche "Pomme de Reinette" (04 94 72 31 32)

■ Seillons : crèche "Les Petitous" (04 94 72 18 65)

■ Barjols : crèche "Trotte Menu" (04 94 78 92 97)

Les enfants de 3 mois à 3 ans y sont accueillis du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. L'accueil peut être régulier, occasionnel ou d'urgence (cf tableau). Les enfants scolarisés de moins de 6 ans peuvent être accueillis les mercredis et les vacances scolaires.

La 4^e crèche est gérée par la MAMI (Maison d'Accueil Multiservice Intergénérationnelle).

■ Bras : crèche itinérante intercommunale (06 21 14 38 39).

Accueil occasionnel ou régulier sur la commune du lundi au mercredi de 8h00 à 17h00. L'accès est prioritairement réservé aux allocataires du RMI et/ou demandeurs d'emploi.



Accueil régulier	Accueil occasionnel	Accueil d'urgence
Type de Contrat		
Jours et horaires fixes pour la durée d'un contrat.	Contrat définissant un nombre d'heures d'accueil/semaine variant entre 1/2 et 1 journée. Jours et horaires de présence définis en fonction des places disponibles, au plus tard 48 h à l'avance.	1 place d'accueil d'urgence (hospitalisation des parents, décès d'un proche, rdv pour recherche d'emploi...) Pour 2 jours maximum.
Critères d'admission		
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilités de la crèche • Période d'inscription sur la liste • Lieu de résidence (priorité aux enfants résidents sur la Communauté de communes). 		
Tarifs		
De 0,33 € à 3,24 € l'heure selon les revenus des parents. (établis selon barème CAF)		

UNE SESSION BAFA EN COURS

La Communauté de communes Provence d'Argens en Verdon et la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques (FOL) ont organisé en 2009 une session BAFA* (20 places).

Cette session, ouverte aux jeunes de 17 ans et plus du territoire, se déroule en 3 étapes :

■ **La session de formation générale**, du 20 au 27 avril 2009 à Brue-Auriac (initiation à la connaissance des enfants, à la vie quotidienne en centre et aux techniques de l'animation)

■ **Le stage pratique**, d'une durée de 14 jours, aura lieu cet été dans un des Centres de loisirs sans hébergement de la Communauté de communes - Barjols, Seillons Source d'Argens, Varages ou Bras - (mise en situation sur un poste d'animateur).

■ **La session d'approfondissement**, aux vacances scolaires de Toussaint ou en février 2010 à Brue-Auriac (bilan des deux étapes précédentes et compléments).

L'objectif de la CCPAV est triple :

- rendre cette formation plus accessible aux jeunes de son territoire en la délocalisant (les centres de formation sont principalement situés sur le littoral),
- favoriser le recrutement de ces jeunes par les centres de loisirs du territoire intercommunal,
- alimenter les centres de loisirs en animateurs résidant sur le territoire (économie du coût d'hébergement).

Pour cela, elle a négocié le coût de la formation complète à 315 €, alors que le coût habituel est de 800 € environ. Les jeunes paieront donc au maximum 315 €. Ils peuvent par ailleurs bénéficier d'aides auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du Conseil Régional, du Conseil Général du Var et de la CAF.

En contrepartie, la Communauté de communes demande aux jeunes stagiaires de travailler comme animateur dans les centres de loisirs du territoire (Barjols, Bras, Seillons Source d'Argens, Varages) durant une à deux saisons au minimum.

En 2007, 18 jeunes ont suivi cette formation et 14 sont sortis lauréats. L'un d'entre eux a choisi de débiter une carrière dans ce domaine. Nous lui souhaitons bonne chance.

* **Le BAFA** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est un diplôme délivré par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour encadrer des enfants et adolescents en Centre de vacances ou de loisirs. Il permet de répondre à une recherche d'emploi saisonnier ou d'emploi permanent.

SAINT-MARTIN-DE-PALLIERES



Un des mascarons de la corniche du château

Un peu d'histoire

L'homme s'installe sur les hauteurs de St Martin-de-P. dès la Préhistoire. À l'Antiquité puis au Moyen-Âge, il descend vers la plaine et construit d'importantes fermes. Au XI^e siècle, suite à des invasions répétées, il se réfugie au pied du château fortifié.

Au XIV^e s., après une période très dynamique et suite à une épidémie de peste noire, le village se vide de ses habitants avant de se repeupler au XVI^e s. Il connaît alors une forte activité agricole et se développe.

Au XVII^e et XVIII^e s., sa physionomie est profondément modifiée. Le château, propriété d'une famille de magistrats, les Laurens, est modernisé. Un vaste parc est créé avec une citerne, un pigeonnier et des jardins en terrasse. Une église est construite à côté du château pour remplacer l'ancienne. Une galerie reliant le château et



l'église permet au châtelain et à sa famille d'accéder directement à la tribune qui leur est réservée. Quant au cimetière, il est déplacé hors du village. Les sept fermes du château gèrent désormais l'espace agricole pour le compte du châtelain.

Le XIX^e et le XX^e s. voient se succéder l'apogée démographique du village (472 hab. en 1838), l'exode rural (à partir de 1841) et le repeuplement avec l'arrivée de nombreux étrangers à la fin du XX^e s. Le château, dégradé à la Révolution, est restauré puis agrandi.

En 2007, le village comptait plus de 200 habitants. Depuis 2009, suite à une initiative communale, St-Martin-de-Pallières devient le seul village du Var intégralement couvert par le périmètre d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), outil permettant d'identifier et de gérer durablement le patrimoine local.

A faire, à voir

Prenez le temps de découvrir ce village labellisé "Village de Caractère" comme huit autres dans le Var, où une attention particulière est prêtée à la préservation du patrimoine et de l'environnement.

Un circuit-découverte et un guide

Suivez le guide ! Un circuit composé de 7 panneaux parlant d'histoire, de patrimoine et de traditions

Mairie de Saint-Martin-de-P.

Place Majourale - 83670 St-Martin-de-P.

Tél. 04 94 72 80 45

Fax 04 94 72 80 46

Ouverture au public :

- mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h

- vendredi de 14h à 18h.

M. le Maire reçoit sur RDV

le vendredi de 15h à 18h.

vous est proposé, complété par un guide papier (disponible en mairie, dans les Offices de Tourisme de la Provence Verte et sur www.la-provence-verte.net)

L'église Notre-Dame de l'Assomption

Lorsque en 1688 l'église primitive, située à l'emplacement de la mairie actuelle, s'effondre, la construction d'une nouvelle église débute à proximité immédiate du château. Elle est financée par la

communauté villageoise et par le seigneur, Pierre Joseph de Laurens. Celui-ci fixe pour condition qu'une chapelle privée, surmontée d'une tribune avec accès direct depuis le château, lui soit réservée. La construction s'achève en 1690. Pour visiter cette église, merci de demander la clé en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

L'église et le passage,

inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques en 2003

Le château

Ce monument, privé, ne se visite pas. Cependant, pour avoir une vue intéressante sur l'édifice, son parc et ses terrasses, nous vous invitons à longer le château (sur votre gauche), à prendre le tournant en épingle à cheveux et à suivre la route jusqu'à vous retrouver face au village.

Le campanile (1830)

Découvrir les alentours

Deux chemins de Grande Randonnée (GR) traversent la commune et vous permettent de découvrir des paysages grandioses et une nature préservée.

1^{er} week-end de juillet : fête du village

Un Bistrot de Pays (commerce multi services) a ouvert en juin.

Il propose notamment des produits du terroir à la carte à déguster sur la terrasse panoramique.

Tel : 04 94 80 64 82.